

**EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ANIMATEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
ET DE PROMOTION INTERNE**

SESSION 2018

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes animateur principal territorial de 2^{ème} classe au sein de la direction de l'Education de la mairie d'Animville, commune de 10 000 habitants, située dans une zone géographique ayant particulièrement souffert des combats de la guerre de 1939/1945.

A la Libération, les élus municipaux de l'époque ont décidé de s'engager dans des jumelages afin de marquer leur volonté de « Paix et d'amitié entre les peuples ». Ces jumelages ont été conclus avec trois villes européennes de strate identique à Animville, mais se sont étiolés progressivement. Actuellement, ils sont gérés par le cabinet du Maire.

Le Maire souhaite relancer ces jumelages en les modernisant et en impliquant les services municipaux.

Dans un premier temps, le Directeur de l'Education vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les évolutions des jumelages en France.

10 points

Dans un second temps, il vous demande d'envisager des propositions opérationnelles permettant de dynamiser ce secteur pour la commune d'Animville.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents joints :

- Document 1 :** " Grenade : La culture au cœur du jumelage "- *aix-jumelages.com* – 8 mars 2013 - 1 page
- Document 2 :** " L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe " - *www.afccre.org/fr* - 3 pages
- Document 3 :** " Histoire et évolution du jumelage en France ! Parcours France, le rendez-vous des projets en régions " - Ariane Pépin - 9 décembre 2014 – 4 pages
- Document 4 :** " Programme « L'Europe pour les citoyens » " - *Commission européenne* – 3 pages
- Document 5 :** " La coopération internationale de la ville de Bagnolet " - *ville-bagnolet.fr* – 2 pages
- Document 6 :** " Histoire du Jumelage " - *Jumelage International* - 31 octobre 2017 – 1 page
- Document 7 :** " Des lycées au top du « jumelage numérique » " - *Le Parisien Oise* - 04 juin 2016 – 1 page

- Document 8 :** " Coopération décentralisée : quelles retombées ? " - *Association des Maires de France* – Mars 2013 – 1 page
- Document 9 :** " Lancement de l'appel à projets « Jeunesse IV » en soutien à la coopération décentralisée " - *Commission européenne* – 1 page
- Document 10 :** " Commune de Teyran - Le jumelage et son histoire " - *www.ville-teyran.fr* - Mars 2015 – 2 pages
- Document 11 :** " Les formations proposées par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe " - *www.afccre.org* – 1 page
- Document 12 :** " Les villes françaises s'engagent dans des jumelages numériques avec les écoles africaines " - *Weka* – Alan Kerhel - 23 mai 2011 – 2 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Document 1 - Grenade : La culture au cœur du jumelage



Les associations de **La Noria** et des **Jumelages** ont mis en place un échange entre plusieurs associations culturelles aixoises et grenadines dans les domaines de la **danse**, de la **musique** et du **théâtre**. Au programme : rencontres, échanges, spectacles et découverte de la cité andalouse. Ont participé à ce voyage, 24 personnes concernées directement par l'échange et 15 personnes venues pour profiter du voyage en car et connaître Grenade, ville contemporaine bien vivante mais également riche héritière au passé multiple ...

Les structures culturelles aixoises ont travaillé très concrètement avec des associations de Grenade implantées dans des quartiers défavorisés. L'association aixoise Hip-hop soul style a partagé la **danse** avec le groupe espagnol Academia de Baile Isa Vega. L'action **théâtre** a été mise en place par l'atelier théâtre de La Noria et Grupo Motor du côté espagnol. Au niveau de la **musique**, l'Atelier de Musique d'Aujourd'hui de Vitrolles a collaboré avec le groupe Elect Ensemble de Grenade.

Le temps a été de la partie : soleil et fraîcheur et même un épisode de neige le jour de la visite de l'**Alhambra**. Sous la neige c'était féérique! L'emploi du temps était réparti en visites le matin, rencontres et activités l'après-midi, et spectacle par nos amis français et espagnols le soir: un concert de musique classique et contemporaine, un spectacle de théâtre en espagnol et un spectacle de danse hip hop.

Tout le monde a participé à toutes les activités. Au fur et à mesure de la semaine un groupe sympathique s'est soudé dépassant les différences d'âges (de 15 à 75 ans), les origines sociales et les centres d'intérêts...

Source : site Aix –jumelage – 8 mars 2013

Document 2 – L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

60 ANS D'EXPÉRIENCE EUROPÉENNE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'AFCCRE est une association nationale, créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figurent Jacques CHABAN-DELMAS et Gaston DEFFERRE.

A l'origine du mouvement des jumelages en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié ses actions pour couvrir l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

L'AFCCRE compte aujourd'hui près de 1 300 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Elle est actuellement présidée par Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, Conseiller régional d'Ile de France.

L'AFCCRE est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne qui rassemble plus de 150.000 collectivités territoriales en Europe et qui est présidée par Stefano BONACCINI, Président de la Région Emilie Romagne (Italie).

Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004. Le Secrétariat général de l'AFCCRE est installé à Orléans.

13 personnes constituent l'équipe permanente de l'AFCCRE.

Les collectivités territoriales membres de l'AFCCRE acquittent une cotisation annuelle, calculée au prorata de leur population et selon un barème fixé par le Comité Directeur de l'association

LES MISSIONS DE L'AFCCRE

CONSEILLER ET INFORMER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) assiste et conseille les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

Force de propositions, l'AFCCRE participe en liaison avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) aux réunions organisées par les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne...). Elle intervient également dans la mise en relation des collectivités territoriales membres avec des représentants de la Commission européenne ou d'autres institutions.

L'AFCCRE est par ailleurs à la disposition des membres des délégations françaises au Comité des Régions (CdR) et au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE). Elle s'efforce de participer à un dialogue suivi avec les Associations nationales de collectivités territoriales. L'AFCCRE a ainsi signé, en 2008, un accord avec l'Association des Départements de France (ADF).

L'AFCCRE est une source fiable et rapide d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales. En France, elle est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire. Son magazine Europe locale, sa newsletter, son site Internet ainsi que les réunions d'information organisées au niveau local permettent aux collectivités territoriales d'être au fait de l'actualité européenne.

ASSOCIER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX POLITIQUES EUROPEENNES

Afin d'associer au plus près les élus locaux et régionaux, l'AFCCRE a créé des commissions ouvertes à ses membres.

- La commission « Echanges et Partenariats européens »
- La commission « Emploi et Inclusion Sociale »
- La commission « Cohésion territoriale »
- La commission « Environnement et développement durable »
- La commission « Europe et services publics locaux »
- La commission « Europe, Coopération et Développement »
- La commission « pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale »
- Le groupe de travail France-Pologne
- Le groupe de travail France-Roumanie

Ces commissions ont notamment pour objet d'élaborer des propositions et des contributions dans le cadre des débats et des consultations européennes sur les dossiers intéressant les collectivités territoriales.

DEVELOPPER LES ECHANGES ET PARTENARIATS

L'AFCCRE anime, depuis sa création, **le mouvement des jumelages européens** en France et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur de l'Europe du citoyen. Elle assure en France **le suivi du programme de promotion de la citoyenneté européenne active (soutien aux actions de jumelages de villes)**, aide et conseille les communes membres pour la préparation de leurs projets européens et leurs recherches de financements.

L'Association organise régulièrement des journées d'études à l'attention des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux et des militants associatifs impliqués dans l'organisation et l'animation des échanges.

L'AFCCRE est également un membre actif de la Plateforme européenne des Autorités locales et régionales pour le Développement créée en novembre 2008. Cette plateforme réunit au niveau européen et autour du CCRE, une vingtaine d'associations de collectivités territoriales actives dans le domaine de la coopération au développement (les objectifs et missions de cette plateforme sont détaillés dans la rubrique consacrée à la Commission Europe, Coopération et

Développement). L'AFCCRE représente, aux côtés de Cités Unies France, les collectivités territoriales françaises au sein de cette Plateforme.

Elle met chaque année en contact de nombreuses communes françaises et européennes.

Partenaire de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'AFCCRE instruit les demandes de subventions pour les échanges de jeunes dans le cadre des jumelages entre les deux pays.

FORMER LES ELUS ET CADRES TERRITORIAUX

L'AFCCRE organise, en régions ou à Bruxelles, **des actions de formation sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur les politiques européennes intéressant les collectivités territoriales**. Elle répond également, de façon personnalisée, aux besoins spécifiques de formation exprimés par ses membres. **Partenaire du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**, l'AFCCRE intervient à la demande de nombreuses délégations régionales du CNFPT et des **Écoles nationales d'application des cadres territoriaux (ENACT)**. Elle bénéficie, depuis 1992, de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus et est enregistrée, depuis 1994, auprès de la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire au titre de la formation professionnelle.

PARTICIPER AU DIALOGUE EUROPEEN ET INTERNATIONAL

L'organisation européenne, **le Conseil des Communes et Régions d'Europe**, rassemble plus de 130 000 collectivités territoriales du continent à travers 60 associations nationales de 42 pays. Au sein de ce réseau, **l'AFCCRE représente la France, contribue au dialogue et aux échanges de bonnes pratiques entre collectivités locales européennes. Elle prend une part active au dialogue mondial des collectivités locales et contribue au dialogue euro-méditerranéen**. Elle contribue aux travaux des grands débats internationaux dans le cadre des Nations Unies (Habitat II+5 à New York en 2001, Sommet de Johannesburg sur le développement durable en 2002, Forum mondial de l'eau à Mexico en 2006 et à Istanbul en 2009, Conférence internationale de Copenhague sur le changement climatique en décembre 2009). **L'AFCCRE est membre de l'organisation mondiale de collectivités locales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)**, née de la fusion entre la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) et l'Union Internationale de Pouvoirs Locaux (IULA), lors du Congrès fondateur tenu à Paris en mai 2004.

Source : site internet de l'association

Document 3 - Histoire et évolution du jumelage en France !



Les panneaux « ville jumelée avec » ont déjà attiré votre attention, sans que vous ne sachiez jamais vraiment ce que ce jumelage voulait dire ? Cet article est fait pour vous !

- **Qu'est-ce qu'un jumelage ?**

Plus de 4 000 villes Françaises sont jumelées, majoritairement à l'international (à quelques exceptions près, comme la ville de Plouhinec en Bretagne jumelée avec la ville Arbent en région Rhône-Alpes)... Fort bien, mais en quoi cela consiste ?

Selon le site de la maison de l'Europe, « le jumelage est une relation d'amitié durable entre deux communes, scellé entre les citoyens en collaboration avec leurs autorités et les associations locales » qui « (...) représente un contrat moral entre deux communes sans limite dans le temps [et] recouvre un champ d'action pluridisciplinaire et la participation directe des personnes ou de leurs groupements aux échanges ». Ainsi, les villes peuvent être jumelées selon plusieurs thèmes :

- Une thématique de la **culture, tourisme et patrimoine**. Cette thématique est celle qui lie le plus de partenaires mondiaux à nos collectivités territoriales ! En effet, plus de **6800** conventions de jumelage ont été signées entre la France et le reste du monde entre 1950 et aujourd'hui (chaque ville pouvant multiplier les jumelages), principalement signées entre la France et le reste de l'Europe.
- Plus de **120** conventions de jumelage ont pour thématique **l'éducation, l'enseignement et la formation**, dominées par les jumelages Européens (plus de 60% de ces jumelages).
- La thématique du **développement rural et agricole** lie quant à elle près de 20 communes avec des villes situées principalement en Afrique (la seule exception est la ville de Valence, en jumelage avec la ville Arménienne Idjevan).
- Le **sport** lie 18 de nos communes avec 19 partenaires étrangers (Saint-Jean de Braye est jumelée avec Pfullendorf en Allemagne et March au Royaume-Unis).
- Près de 20 collectivités territoriales sont liées à des partenaires internationaux sur le thème des **politiques de développement**. A noter que cette thématique est la seule qui lie la France et l'Islande (la ville de Gravelines, dans le département du Nord, étant jumelée depuis l'année 1990 avec la ville Islandaise de Faskrudsfjordur) !
- La thématique **eau et assainissement des déchets** est également relativement rare, puisqu'elle ne concerne que 10 collectivités territoriales jumelées avec

9 partenaires internationaux (la province de Bam, au Burkina Faso, est jumelée à la fois avec la communauté d'agglomération havraise et avec Montivilliers).

- Une thématique d'**aménagement du territoire, développement urbain, infrastructure et transport**, peu commune également, lie 8 collectivités territoriales Françaises avec des villes principalement situées en dehors de l'Europe (à l'exception du jumelage liant depuis 1958 Marseille et Hambourg, le plus ancien de cette catégorie).



Crédit photo : Lacroix

- La thématique des technologies de l'information et de la communication lie quant à elle 8 collectivités territoriales Françaises avec 15 partenaires internationaux, presque exclusivement localisés en Europe... Les seules exceptions sont les jumelages liant Lafayette (Etats-Unis) et le Cagnet et le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais avec la région Analanjirofo (Madagascar).
- Une thématique d'aide – il s'agit généralement d'une coopération décentralisée « Nord-Sud », avec par exemple Bagnex jumelée depuis la fin des années 1960 avec la ville Arménienne de Vanadzor, ou Saint-Jean-de-Maurienne jumelée avec la ville Malienne Tessalit. Ce type de jumelage est assez rare, puisqu'il ne concerne que six collectivités territoriales.
- La thématique de la santé lie 6 de nos collectivités territoriales avec des partenaires exclusivement Africains (Burkina Faso, Mali et Tchad).
- Une thématique de Coopération scientifique, universitaire et de recherche, qui ne concerne quant à elle que 5 collectivités territoriales Française (exemple de Nice avec Boston, aux Etats-Unis).
- Seules 5 collectivités territoriales détiennent un jumelage ayant pour thématique Coopération scientifique, universitaire et de recherche. Ce nombre de jumelage est identique pour la thématique gouvernance locale et appui institutionnel.
- Finalement, la thématique transfrontalière lie trois de nos collectivités territoriales (Colombes, Chamonix-Mont-Blanc et Perpignan) avec 10 partenaires Européens. En tout, **plus de 7 000 conventions de jumelages** sont en cours, ventilées autour des thématiques décrites ci-dessus. Cissé, dans la région Poitou-Charentes, détient le record des jumelages puisqu'elle est liée avec **28 partenaires** (dont 27 européens ! Cette ville étant l'un des membres fondateurs de la charte de 27 communes rurales d'Europe, elle dispose d'un jumelage avec une commune dans chaque pays membre de l'union Européenne, à l'exception de la Bulgarie), alors que Paris n'est historiquement jumelée qu'avec la capitale italienne (« Seule Paris est digne de Rome et

seule Rome est digne de Paris ! »). Petit retour en arrière pour comprendre l'histoire et l'importance de ces jumelages...

- **Histoire du jumelage en France**

Deux périodes sont particulièrement importantes pour comprendre l'importance du jumelage en France : la période d'après-guerre et les années 1970. Pour la première, le contexte historique mondial, mais ici tout particulièrement européen, explique la montée en puissance du jumelage des villes Françaises avec, très principalement, des villes européennes.

Alors qu'en 1940, seules 5 collectivités territoriales ont signé une convention de jumelage avec divers partenaires (la ville d'Abreschviller en Lorraine avec la ville Allemande Albersweiler, le conseil général du Calvados avec le district Allemand de Basse-Franconie, la commune de Poix-Du-Nord avec la ville anglaise de Keighley, Veulettes sur Mer avec le district Écossais d'Inverclyde et le conseil général d'Île-de-France avec la commune sénégalaise de Tilogne), le nombre de ces conventions de jumelage s'élevait à près de 1000 à la fin des années 1960 ! Le premier jumelage de la période lia alors, en 1950, la ville de Montbéliard avec la ville Allemande de Ludwisburg.



Dans une Europe déchirée par la guerre et les conflits, rétablir une paix durable dans le continent était une priorité... Ainsi, l'Union Européenne n'est pas le seul héritage de cette période de construction de paix, puisque, comme le souligne le ministère des affaires étrangères, « Les premières relations entre collectivités territoriales relevant d'Etats différents sont nées immédiatement après la Seconde Guerre Mondiale, avec la pratique des jumelages, sous l'impulsion d'élus municipaux mobilisés autour des valeurs de réconciliation et de meilleure compréhension entre les peuples ».

La très grande majorité des jumelages à cette période concernait donc des villes Européennes, suivi au début des années 1960 par une ouverture vers les villes de l'Europe de l'Est (apparition d'une idée de solidarité derrière ces jumelages, l'Europe de l'Est étant à cette période particulièrement touchée par la guerre froide).

Il a fallu attendre le début des années 1970 pour que l'idée de jumelage s'internationalise au-delà des frontières européennes, avec une idée d'aide au développement Nord-Sud, allant peut-être de pair avec l'apparition de nouveaux courants de pensées de l'économie du développement. C'est en effet à cette période que la pauvreté n'est plus considérée comme une conséquence du sous-développement (qui serait donc éradiquée par le développement

économique), et que l'individu est perçu non plus comme un simple bénéficiaire des politiques de développement, mais bien comme un acteur à part entière dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'apparition de jumelages de coopération, qui établissent de nouvelles formes de coopération privilégiant le dialogue et les rapports humains, suivent cette nouvelle perception des politiques de développement. Dans un contexte d'indépendance de nombreux pays Africains, les jumelages de cette époque firent apparaître ce continent comme nouveau partenaire principal de nos collectivités territoriales.

Après une dernière période de renforcement de ces conventions de jumelages dans les années 1990, les années 2010 ont quant à elles, fait preuve d'un ralentissement de ces derniers. Pour donner un ordre d'idée de la répartition géographique de ces conventions de jumelages, **près de 90% de ces dernières concernent des partenaires situés tous deux dans l'Union Européenne (35% lient la France et l'Allemagne)**, un peu plus de 3% lient nos collectivités territoriales avec des partenaires d'Amérique du Nord (même ordre de grandeur pour des partenaires Africains), le reste des jumelages étant répartis dans le reste du monde.

Source : Parcours France, le rendez-vous des projets en régions, article d'Ariane Pépin, le 9 décembre 2014

Document 4 - Programme «L'Europe pour les citoyens»

Ce programme vise à:

- contribuer à faire connaître l'UE, son histoire et sa diversité;
- promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'UE.

Les projets financés:

- sensibiliseront au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes de l'UE, ainsi qu'à son ambition de promouvoir la paix, les valeurs européennes et le bien-être de ses peuples;
- encourageront la participation démocratique et civique des citoyens à l'échelle de l'UE, en améliorant leur compréhension du processus d'élaboration des politiques européennes et en suscitant leur intérêt et leur engagement à l'égard de ce processus.

Activités

Une mémoire européenne - L'UE en tant que projet de paix



Le programme soutient des initiatives qui se penchent sur les causes des régimes totalitaires qui ont entaché l'histoire moderne de l'Europe, sur les temps forts et les points de référence importants, et qui prennent en compte différentes perspectives historiques.

- **Durée des projets:** 18 mois maximum
- **Montant de la subvention:** 100.000 euros maximum

Priorités pour 2016-2020:

1. Commémoration d'évènements ayant changé le cours de l'histoire européenne récente
2. Société civile et participation civile sous les régimes totalitaires
3. Ostracisme et perte de citoyenneté sous les régimes totalitaires: comment en tirer des enseignements pour aujourd'hui
4. Transition démocratique et adhésion à l'Union européenne

Engagement démocratique et participation civique - Faire participer les citoyens



1. Jumelage de villes

Les projets réuniront des citoyens de villes jumelées dans le cadre de débats sur des questions liées à l'agenda politique européen. Ils offriront des possibilités de s'engager dans des projets de société et de volontariat à l'échelle de l'UE.

- **Durée des projets:** 21 jours maximum
- **Montant de la subvention:** 25.000 euros par projet maximum

2. Réseaux de villes

Les villes sont encouragées à coopérer avec d'autres villes, dans une perspective à long terme, pour étudier des thèmes particuliers, partager des ressources ou des intérêts, gagner en influence ou relever des défis communs.

- **Durée des projets:** 24 mois maximum par projet et 21 jours maximum par événement
- **Montant de la subvention:** entre 10.000 et 150.000 euros.

3. Projets de la société civile

Ces projets donnent aux citoyens l'occasion de participer concrètement à l'élaboration des politiques de l'UE. Ils suscitent des débats sur des propositions de solutions pratiques au travers de la coopération à l'échelle européenne.

- **Durée des projets:** 18 mois maximum
- **Montant de la subvention:** 150.000 euros maximum

Priorités pour 2017:

1. S'élever contre l'eurosepticisme et instaurer un débat éclairé
2. Solidarité en temps de crise
3. Lutter contre la stigmatisation des «migrants» et élaborer des contre-discours afin de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle
4. Débat sur l'avenir de l'Europe

Qui fait quoi?

«L'Europe pour les citoyens» est mis en œuvre par l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture (EACEA).

La Commission européenne supervise les activités de l'EACEA et est responsable de tous les aspects liés à l'adoption de décisions politiques, tels que la définition des stratégies et des priorités. Elle partage les bonnes pratiques, et diffuse les résultats.

Comment introduire une demande?

Le site web de l'EACEA contient des informations sur la procédure à suivre pour introduire une demande de financement, ainsi que les conditions et les procédures de sélection des bénéficiaires. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le «Point Europe pour les citoyens» dans votre pays.

Le guide du programme «L'Europe pour les citoyens» 2014-2020 est disponible dans toutes les langues de l'UE.

Source : commission européenne

Document 5 - La coopération internationale de la ville de Bagnolet



Le jumelage, qu'est-ce que c'est ?

Le jumelage représente un contrat moral entre deux communes sans limite dans le temps qui recouvre un champ d'actions pluridisciplinaires et la participation directe des personnes ou de leurs groupements aux échanges. Le jumelage est ouvert à toutes les catégories de population et d'acteurs locaux. Le jumelage établit ainsi une relation d'amitié durable entre deux communes, scellée entre les citoyens en collaboration avec leurs autorités et les associations locales et les populations.

Les échanges culturels, sportifs ou encore artistiques permettent de promouvoir l'interculturalité en sensibilisant les populations à des problématiques qui leur sont étrangères.

Dans les années d'après-guerre, les premiers jumelages témoignent d'une volonté de poser les bases de la reconstruction européenne.

Valeurs de paix et de solidarité partagées

Au fil des ans, Bagnolet s'est jumelée avec cinq villes. Si les conditions initiales de mise en œuvre des jumelages est différent, chacun d'eux est porteur des mêmes élans de solidarité, de Coopération et de Paix. Que ce soit avec Sesto Fiorentino en Italie (1962), Oranienburg en Allemagne (1964), le camp de réfugiés palestiniens de Chatila à Beyrouth (Liban 2002), la commune malienne de Massala (2003) et la ville d'Akbou en Kabylie (Algérie 2005) ou encore avec la ville du Robert en Martinique ces trois principes guident les actions municipales.

Il s'agit pour la ville de Bagnolet de mettre en œuvre **un partenariat durable, d'œuvrer pour la construction d'un monde de paix**, de justice et de démocratie, et de participer au développement de relations d'amitié entre les peuples.

Les valeurs de réciprocité et d'échanges fondent ces choix de jumelages.

Ces jumelages sont le moteur de la politique de coopération décentralisée de Bagnolet.

Quelle différence avec la coopération internationale décentralisée ?

Si l'on s'en tient à la définition officielle (loi de 1992), la coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées par convention dans un but d'intérêt commun par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises et une ou plusieurs autorités territoriales étrangères, dans le cadre de leurs compétences mutuelles.

L'approche technique de la coopération décentralisée ferait passer les jumelages pour des actions vieillottes et passéistes. Ce n'est pas la volonté de la ville de Bagnolet, qui persiste à appeler ses partenariats à l'international « jumelage », car finalement c'est une belle chose que d'avoir un frère (ou une sœur) à l'autre bout du monde...

Quels sont les objectifs de la politique des relations internationales de Bagnolet ?

- Créer des liens humains à toutes les échelles pertinentes qui soit, du local à l'international et offrir les conditions concrètes d'un dialogue véritable, ouvrant des perspectives de mise en place de projets communs répondant aux besoins des populations, permettre le développement d'une coopération internationale porteuse de valeurs de progrès, de justice, de démocratie et de paix.
- Faire participer les Bagnoletais à la mise en œuvre des coopérations : plutôt que des comités de jumelages, Bagnolet mise sur la mise en mouvement des habitants à travers des collectifs qui réunissent les Bagnoletais qui veulent s'impliquer pour un temps plus ou moins long sur les différents jumelages et s'investir dans des espaces de projets institutionnels et/ou de microprojets. Les collectifs permettent aux individus comme aux associations d'être informés et d'échanger avec les élus et les autres habitants/associations. Pour plus de renseignements, contactez le Service Relations Internationales de la mairie de Bagnolet.

Document 6 - Histoire du Jumelage



Aujourd'hui, dans le cadre de la coopération décentralisée, un jumelage est une relation établie entre deux villes (majoritairement de pays différents, mais parfois à l'intérieur d'un même pays : voir par exemple le jumelage entre les communes de Plouhinec et Arpent, toutes deux en France, ou encore Créteil et les Abymes). Cette relation se concrétise par des échanges socio-culturels. La plupart des villes importantes de la planète sont jumelées avec plusieurs autres villes.

En 836 est conclu le premier jumelage Le Mans-Paderborn. C'est la plus vieille relation connue entre deux communes étrangères.

Le mouvement fédéraliste français « La Fédération » fondé en 1944, lance dans les années 1950, après la Seconde Guerre mondiale qui venait de déchirer le monde et l'Europe, l'idée du jumelage de communes en Europe.

C'est Lucien Tharradin, maire de Montbéliard, ancien résistant et rescapé de Buchenwald qui pose les premières bases d'un jumelage avec Ludwigsbourg dans le Bade-Wurtemberg. Ce premier jumelage franco-allemand, officialisé en 1962, soit cinq ans après le décès de Lucien Tharradin, garde une valeur de symbole. Charles de Gaulle, président de la République française, et Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, signeront en 1963 le traité de l'Élysée pour sceller la réconciliation franco-allemande.

Il apparaît alors que le seul moyen de progresser sur le plan des relations internationales et d'apaiser les haines et les rancœurs, est de tisser des liens au niveau le plus élémentaire, la commune, et ainsi, d'établir des relations d'échanges étroits avec ses voisins. L'objectif initial consiste à échanger des connaissances, des expériences, du savoir-faire dans tous les domaines de la vie locale. Engager les populations traumatisées de cette Europe ruinée de l'après-guerre à fraterniser, relève du défi. Les cinquante maires européens qui, en janvier 1951, fondent le Conseil des communes d'Europe devenu par la suite le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) font partie des pionniers d'une Europe unie et donc plus forte. Le premier jumelage entre deux villes européennes, Troyes et Tournai a lieu le 4 novembre 1951 ; entre deux capitales, Rome et Paris en 1956.

En 1957, Jean-Marie Bressand, connu pour avoir créé l'association internationale Le Monde Bilingue en 1951, crée La Fédération mondiale des villes jumelées à Aix-les-Bains, une association de collectivités locales, réparties dans plus de 80 pays, particulièrement en Europe, Afrique et Amérique latine, et aujourd'hui intégrée dans l'organisation internationale Cités et Gouvernements locaux unis.

Le traité de l'Élysée en 1963 a accéléré les jumelages franco-allemands et plus généralement entre les villes françaises et européennes. Après la mort de Franco en 1975 et la chute de la dictature en Espagne le mouvement des premiers jumelages franco-espagnols s'accélère même s'il ne connaîtra pas un engouement aussi important que celui des jumelages franco-allemands.

Parmi les échanges culturels, en parallèle des diverses associations communales, les collèges et lycées des communes jumelées sont parties prenantes et aident à promouvoir ainsi l'apprentissage de langues étrangères.

Source : Site « Jumelage International » - 31 octobre 2017

Document 7 - Des lycées au top du « jumelage numérique »

Les élèves des lycées Félix-Faure et des Jacobins à Beauvais, ainsi que ceux du lycée Condorcet à Méru, seront récompensés mardi pour leur participation au dispositif européen de jumelage numérique eTwinning, proposé par le Réseau Canopé à l'occasion de cérémonies de remise de labels. Dans des disciplines aussi variées que le sport ou la couture et sur un projet de citoyenneté, les lycéens ont été amenés à travailler avec leurs professeurs en collaboration avec d'autres jeunes Français ainsi que des Espagnols, Polonais, Allemands, Albanais, Turcs, Litvaniens et Ukrainiens. A noter que le lycée Condorcet de Méru avait été le premier établissement picard labellisé eTwinning en 2015.

Source : Le Parisien- Oise le 04 juin 2016

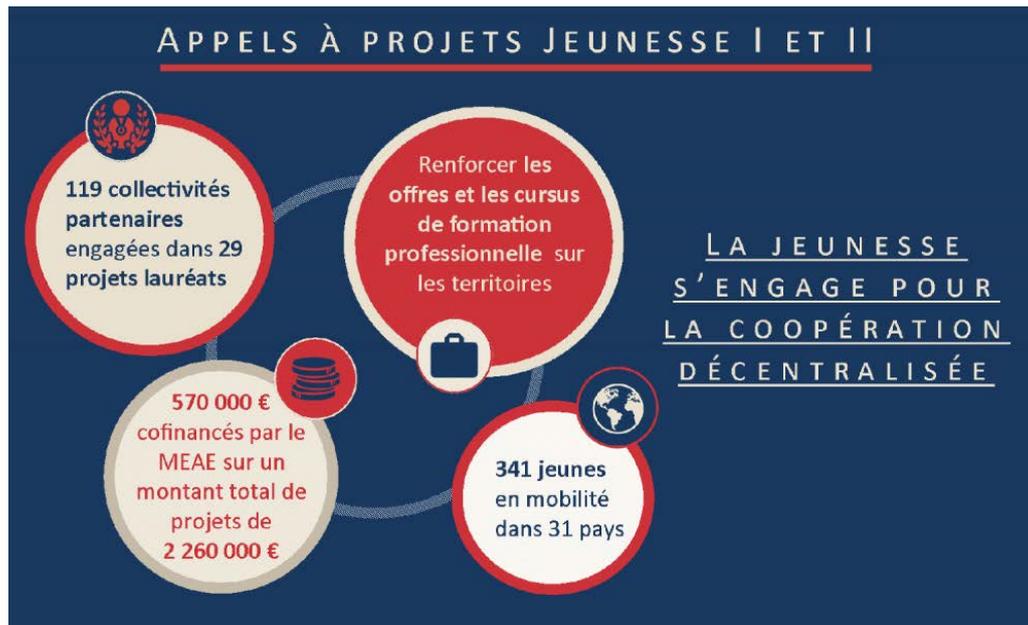
Document 8 - Coopération décentralisée: quelles retombées?

Lancée il y a quarante ans, «la coopération entre Angers et Bamako était au départ une coopération entre deux collectivités ; aujourd'hui plus de 80 associations participent dont une vingtaine très actives », constate Silvia Camara-Tombini, adjointe au maire d'Angers pour la coopération. La participation des associations est telle qu'une maison du partenariat a été créée dans la capitale malienne en 1997 pour loger et accueillir les angevins qui venaient travailler sur un projet. Pour Silvia Camara-Tombini, il ne fait pas de doute que cette coopération a contribué à animer le tissu social angevin : elle a « fédéré des associations très dynamiques autour d'actions de partenariat », des événements liés à Bamako « ponctuent la vie des angevins »... En termes culturels, sportifs, éducatifs, etc., « il y a vraiment un retour important » des 220 000 euros qu'Angers investit chaque année à Bamako, assure l'adjointe au maire. La coopération décentralisée amène-t-elle ainsi toujours un « retour sur investissement » pour les territoires français ? La question est de plus en plus posée aux élus locaux, lorsque chaque denier compte... « L'action de coopération décentralisée est souvent perçue par le citoyen comme une dépense au seul profit du territoire de la collectivité partenaire. En période de difficultés économiques, cette conception peut remettre en cause la légitimité de ces actions » notait le sénateur Jean-Claude Peyronnet, dans son rapport d'information sur la coopération décentralisée publié en novembre 2012. En termes de citoyenneté, de dynamique des territoires ou de développement économique, les retombées sont pourtant nombreuses pour les collectivités territoriales françaises, plaide-t-il. Depuis le départ, avec les jumelages d'après-guerre ou l'aide au développement de l'ère postcoloniale, les projets lancés par les collectivités locales contribuent à développer un sentiment différent de citoyenneté. À Angers, ce sont par exemple des jeunes en difficulté qui sont motivés par des projets avec Bamako. À Fougères (Ille-et-Vilaine), une action sur le thème de la paix est menée chaque année avec des enfants, mettant au passage l'accent sur les méthodes non violentes de résolution des conflits. Ainsi, notait une étude publiée en 2006 par Cités unies France (2), au-delà de la sensibilisation des citoyens aux enjeux internationaux, « les partenariats avec les collectivités étrangères sont des espaces pour encourager la prise d'initiative individuelle ou collective ». Ils apparaissent aussi « comme un levier d'action pour décliner une politique locale d'aide à la jeunesse... ».

Source : association des Maires de France

Document 9 - Lancement de l'appel à projets « Jeunesse IV » en soutien à la coopération décentralisée

Pour la quatrième année consécutive, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères lance un appel à projets « Jeunesse », du 6 décembre 2017 au 30 mars 2018, afin de soutenir les partenariats de coopération décentralisée impliquant les jeunes de leurs territoires dans leurs projets, dans le cadre du volontariat ou de leur cursus de formation professionnelle.



Dans le prolongement des [3 précédents appels à projets](#), le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) lance un nouvel appel à projets en soutien à la coopération décentralisée dans les domaines de la mobilité internationale des jeunes.

Outre la mobilité, gage d'ouverture sur le monde et d'apprentissage pour les jeunes et de rayonnement international pour les territoires, cet appel à projets soutiendra les projets de création et/ou de renforcement de l'offre de formation professionnelle sur les territoires.

Cette année, le cofinancement du MEAE pourra s'élever jusqu'à 50 % du coût total du projet si le projet prend en compte les critères de bonification suivants :

- Mutualisation entre plusieurs collectivités territoriales françaises ;
- Implication de jeunes ayant moins d'opportunités dans le projet ;
- Impact réel du projet en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de l'Education nationale, le ministère des Sports, France Volontaires, l'Agence du Service civique et l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sports sont partenaires de cet appel à projets.

Source : commission européenne

Document 10 – Commune de Teyran - Le jumelage et son histoire

Le jumelage entre les communes d'Europe est né dans la volonté de réconciliation d'après-guerre.

Il s'agit **d'un contrat d'amitié moral** entre deux communes sans limite dans le temps qui recouvre un champ d'action pluridisciplinaire et la participation directes des personnes ou de leurs groupements aux échanges. Ce contrat est matérialisé par **un serment de jumelage**.

La loi du 6 février 1992 stipule qu'il s'agit d'une décision prise par le conseil municipal et de ce fait sous sa responsabilité et l'objectif politique principal est de participer à **L'Europe des citoyens** de façon à créer une relation durable entre les populations de deux communes de pays différents en vue d'échanger sur leur coutume et leur histoire. Actuellement la commission municipale de jumelage donne l'élan et forme le comité de jumelage mais nous espérons qu'un comité indépendant prendra la suite de ce projet.

Quel partenaire choisir :

Le choix du pays et de la commune partenaire est la base d'un jumelage réussi. Ainsi certains pays historiques de la construction européenne sont naturellement ouverts à ces rapprochements, c'est le cas de l'Allemagne et de la France loin en tête. Dans une moindre proportion, les pays comptant le plus de communes jumelées sont ensuite l'Italie, la Pologne, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Si le désir de rapprochement et d'ouverture aux autres doit prévaloir pour une relation durable, d'autres facteurs doivent aussi être pris en compte, comme la taille de la commune, sa typologie, sa vie économique, l'histoire des pays, les cultures, les affinités de découvertes, etc.

Et bien entendu, la disposition géographique doit être judicieuse pour permettre des voyages réguliers et financièrement abordables.

La commission jumelage :

Son objectif principal est de rechercher une commune partenaire pour établir un jumelage avec Teyran.

Mais son rôle sera aussi d'organiser d'autres rencontres inter-pays, en particulier à destination de la jeunesse, à travers les programmes européens d'échange (Europe for citizen, Erasmus plus, European Voluntary Service, etc.).

Où en sommes-nous :

La Commission Municipale « Jumelage », pilotée par Mme Sophie Lanni, conseillère déléguée, s'est déjà réunie deux fois et travaillent depuis 5 mois à l'organisation d'un jumelage avec une ville d'Italie.

Pourquoi l'Italie ?

L'Italie est tout d'abord un pays proche géographiquement et facilement accessible en bus ou en avion.

C'est aussi un pays très ouvert aux autres nations européennes, dont de nombreuses villes souhaitent être jumelées, tandis que d'autres pays freinent peu à peu leurs échanges.

Mais L'Italie c'est surtout le pays le plus important en ce qui concerne l'architecture et le patrimoine, il est situé en 1ère position dans la liste de l'Unesco **avec 50** monuments inscrits actuellement dans la liste de conservation du patrimoine mondiale en l'occurrence le centre historique de Roma.

L'objectif principal de ce jumelage sera **le croisement** des cultures, l'organisation de rencontres, la possibilité de s'enrichir par ces échanges à propos de notre histoire, notre patrimoine et la géographie, mais également à propos d'économie. Si sa langue est magnifique et constitue un atout, les plus jeunes pourront recourir facilement à l'anglais qui est enseigné dans ces deux pays dès le plus jeune âge en tant que première langue étrangère suivi du français.

Nous avons en quelques mois, noués plusieurs contacts avec des villes d'Italie, certains intéressants mais sans résultats concrets. Le dernier partenaire éventuel est la ville de **Montelibretti** à 50 km de Rome dans le **Latium**.

Il s'agit d'un village de 5200 habitants, sur une colline, avec des activités pour la jeunesse et une culture typique. Cette commune semble très enthousiasmée par ce projet, au point que le Maire **M. Antonio Catania** qui est en contact régulier avec Mme Sophie LANNI, propose à la municipalité de l'accueillir dans son village dans les prochains mois.

Source : site Internet de la commune de Teyran - mars, 2015

Document 11 – Les formations proposées par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

a.f.c.c.r.e.
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Découvrir l'AFCCRE | Notre réseau | Nos membres | **Nos activités** | Dossiers thématiques | Agenda & actualités

Les commissions | Les événements | **Les formations**
Prises de position | Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux | Rapports d'activités

Contacts

 **Christophe MOREUX**
Directeur Pôle
Territoires et Cohésion
Tél. : 02 38 77 83 88
[Envoyer un message](#)

 **Philippe TARRISSON**
Directeur Pôle
Echanges et
Partenariats
Tél. : 02 38 77 83 86
[Envoyer un message](#)

L'AFCCRE, UN ORGANISME DE FORMATION

SE FORMER AUX QUESTIONS EUROPÉENNES POUR AGIR DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe organise, en régions ou à Bruxelles, des actions de formation sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur les politiques européennes intéressant les collectivités territoriales. Elle répond également, de façon personnalisée, aux besoins spécifiques de formation exprimés par ses membres; elle est partenaire du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), avec qui a été signée une Convention Cadre en décembre 2004. Elle bénéficie de l'agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus. Par ailleurs, elle est enregistrée auprès de la Préfecture de la Région Centre au titre de la formation professionnelle.

- Cinquième session de formation sur les financements européens et la coopération extérieure des collectivités territoriales, les 23 et 24 janvier 2018 à Montpellier**
→ **DU 23.01.2018 AU 24.01.2018**
L'accès aux programmes de financements européens est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales françaises engagées dans des coopérations extérieures, afin de poursuivre les partenariats engagés [...]
- Formation sur les financements européens en matière de coopération extérieure**
→ **DU 07.02.2017 AU 08.02.2017**
L'AFCCRE a mis en place pour 2017, avec le soutien de la Délégation à l'Action extérieure des Collectivités territoriales du MAEDI, un dispositif de formation pour les agents territoriaux désirant [...]
- Les financements européens et l'action extérieure des collectivités : prochaine session de formation les 29 et 30 mars à Nancy**
→ **DU 29.03.2017 AU 30.03.2017**
L'accès aux programmes de financements européens devient un enjeu majeur pour les collectivités territoriales françaises engagées dans des coopérations extérieures, afin de poursuivre les partenariats [...]

Source : capture d'écran du site de l'association

Document 12 : Les villes françaises s'engagent dans des jumelages numériques avec les écoles africaines



Équipement en classes numériques, constitution d'un catalogue de ressources pédagogiques libres et formation des enseignants sont les trois axes du programme Sankoré pour l'éducation en Afrique. Dans ces objectifs, une opération de jumelage international est lancée vers les collectivités locales françaises. Une action de solidarité qui leur permet de faire d'une pierre deux coups : équiper en numérique à la fois leurs écoles et celles des partenaires africains.

Le professeur Albert-Claude Benhamou, délégué interministériel à l'éducation numérique en Afrique, a présenté, le 11 mai dernier au salon Solutions Linux 2011 (Cnit, Paris La Défense), la dernière version de la suite logicielle Sankoré 3.1. « Poursuivre son développement en open source est le moyen de faire de Sankoré, le Firefox des logiciels pour l'éducation numérique libre », a lancé le délégué en appelant à la participation de la communauté des logiciels libres.

La DIENA (délégation interministérielle à l'éducation numérique en Afrique) poursuit en effet le projet d'organiser un écosystème d'enseignants africains, français et plus largement internationaux, afin de créer un catalogue exhaustif des meilleures ressources numériques d'enseignement couvrant tous les champs éducatifs de l'école primaire, de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle.

« La condition fondamentale est que ces ressources soient accessibles gratuitement et librement, qu'elles soient modifiables et implémentables au fur et à mesure par les réseaux internationaux d'enseignants volontaires désireux d'améliorer le thésaurus initial produit par les premiers contributeurs », a expliqué le professeur Benhamou. Pour cela, le régime juridique de ces productions est celui de la licence « Creative Commons ». Cette licence propose six contrats-type pour la mise à disposition d'œuvres en ligne. Inspirés par les licences libres, les mouvements open source et open access, ces contrats facilitent l'utilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites web...).

Atteindre les objectifs du millénaire en matière d'éducation sur le continent africain, c'est-à-dire scolariser tous les enfants avant fin 2015, est l'engagement pris par la France le 27 mars 2008 lors du Sommet franco-britannique. Pour cela, le président de la République Française, Nicolas Sarkozy, a confié à Alain Madelin, ancien ministre, la mise en œuvre de cet engagement.

Or, la révolution de l'éducation numérique peut contribuer à relever ce défi, dès lors que les coûts d'équipements s'effondrent et que des ressources libres peuvent partout être créées et partagées gratuitement. D'où le lancement du programme Sankoré, lors de la rencontre sur la solidarité numérique au service de l'éducation, organisée en janvier 2009 à Bamako, autour des Chefs d'État du Mali et du Sénégal et de représentants gouvernementaux de nombreux pays africains.

Sankoré (du nom de l'une des plus anciennes universités au monde, créée à Tombouctou au Mali) se décline en trois actions : le partage de ressources numériques éducatives libres ; un plan d'équipement d'écoles africaines en classes numériques et la volonté de créer de nouvelles écoles et de former de nouveaux professeurs.

Le programme est soutenu par la France au travers du Groupement d'Intérêt Public pour l'Éducation Numérique en Afrique (GIPENA) et de la Délégation Interministérielle (DIENA). Il est également soutenu par des collectivités locales comme Lyon, Issy-les-Moulineaux ou Élancourt via un système de jumelage entre les écoles françaises et africaines. Ces jumelages permettent à des collectivités françaises d'offrir une ou plusieurs classes numériques aux communes africaines avec lesquelles elles sont jumelées. Une classe numérique Sankoré coûte environ 1 000 euros. Pour le double de cette somme (2 000 euros), la collectivité équipe en même temps une classe de sa ville en numérique et fait, à la fois, un acte de solidarité numérique envers une école africaine. « À l'heure où nos écoles passent à l'éducation numérique, nous avons le devoir d'en partager les bénéfices. Un effort de solidarité avec les villes et régions africaines est utile et nécessaire », témoigne Jean-Michel Fourgous, député-maire d'Élancourt et auteur du rapport « [Réussir l'école numérique](#) ».

Lors des Assises de l'Association des Maires d'Île de France (AMIF), le 6 avril dernier, Élancourt, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Mantes-la-Jolie et Rosny-sous-Bois ont signé un engagement pour un jumelage éducatif numérique Sankoré avec des collectivités africaines, en présence d'Alain Madelin, président du fonds mondial de solidarité numérique et d'Albert-Claude Benhamou.

Source : Wéka – article d'Alan Kerhel le 23 mai 2011